

NOUVELLES VAGUES

N°49

Le point sur la future réforme de l'ATL

Interview de la Ministre de l'Enfance, Alda Greoli

Le Conseil de l'Europe veut couper dans son budget « Jeunesse »

L'Accueil Temps Libre, un temps pour s'épanouir





Sang neuf

Il y a quelques semaines, j'ai entendu une annonce invitant des jeunes à participer à une émission politique télévisée. 109 jeunes, exactement, motivés à poser des questions qui les préoccupent et à juger les réponses faites par les représentants des partis politiques, en direct. « Du sang neuf pour les débats télévisés en période électorale », argumentait-on...

Donner la parole aux jeunes pour les questions de vie quotidienne qui les concernent, mais quelle bonne idée ! On devrait peut-être creuser ce concept et soutenir des associations qui en feraient leur finalité en utilisant tous les moyens pour l'atteindre. Soyez créatifs les jeunes, je vous fais confiance !

Par hasard, j'apprends qu'une de « mes » jeunes fera partie des 109. Possession erronée puisqu'elle ne m'appartient en aucune manière, je reformule donc : une coordinatrice active dans le secteur de l'ATL, au cœur du dossier du présent Nouvelles Vagues, comme moi. Sa question portera sur la place de l'Accueil Temps Libre et des Organisations de Jeunesse dans notre société, au regard des réformes en cours, avec le Pacte d'excellence notamment...

L'émission enregistrée, me voilà dans mon fauteuil à la regarder... avec une impression de déjà vécu !

Le concept tant novateur avancé (les 109 jeunes votent en direct pour la réponse des représentants politiques qui les a convaincus) me rappelle bigrement la soirée Relie-F du 2 avril. Un débat électoral qui continue de vivre grâce aux capsules vidéo qui s'égrènent sur réseau social, les avez-vous vues... et partagées ? Depuis mon salon, j'intronise Relie-F précurseur d'idées !

Quant à l'ATL et les OJ, je suis resté sur ma faim. « La production a regroupé nos 109 questions en quelques thématiques et seuls 18 jeunes ont posé leur question. Forcément, personne n'a parlé d'ATL ni d'OJ. Déçue ! », m'a commenté Lola. Pourtant, la thématique ÉDUCATION fut bien présente... avec, à chaque fois, l'enseignement au cœur de la question posée... Tant pis ! Je propose que nous envoyions le Nouvelles Vagues aux organisateurs, aux représentants et aux jeunes présents...

**« En chaque enfant, on l'ignore trop,
naît et se développe le projet intuitif d'être
considéré comme une grande personne.
Aussi attend-il qu'on ait à son égard le
comportement et le respect que l'on a
vis-à-vis d'un adulte. Il a raison. »**

Françoise DOLTO



Sommaire

Actus des membres 4

Et Relie-F dans tout ça ? 11

Relie-F — Débat électoral : Quel avenir pour le secteur Jeunesse ?

Focus actu 12

Relie-F — Danger : le Conseil de l'Europe veut couper dans son budget « Jeunesse »

Dossier : L'Accueil Temps Libre, un temps pour s'épanouir 16

18 L'Accueil Temps Libre : des accueils pour répondre à tous les besoins

25 Immersion dans l'ATL : concrètement, comment ça se passe ?

30 Vers une réforme de l'Accueil Temps Libre ?

Proust 35

Empreintes — Mathieu Le Clef

Carte blanche 36

Arc-en-Ciel — « Dans les démocraties, chaque génération est un peuple nouveau »

Focus membre 38

SPJ — Relie-F en immersion : un samedi sur le KiOSK

Actus des membres



Académie Citoyenne de BAO-Jeunesse

Raccroche !

NEET¹ ! En Europe, un jeune sur dix est concerné par le décrochage scolaire ou sociétal. Ni délinquant, ni insoumis, souvent résigné, réduit à cet acronyme fait seulement de négations. Que de talents perdus !

Chez BAO-Jeunesse, on préfère le terme « décrocheurs » qui laisse au moins à ces jeunes la perspective de raccrocher. C'est dans cet objectif que notre Académie Citoyenne vient d'ouvrir ce 2 mai à Verviers « Raccroche ! », un centre de prévention du décrochage

scolaire et sociétal et d'accompagnement de jeunes décrocheurs. Ateliers collectifs pour les 12-29 ans dans les locaux du centre et dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parce que décrocher n'est pas une fatalité. Parce qu'on peut aussi gagner aux échecs.

Capsule de sensibilisation et infos sur notre site www.bao-j.be, centre Raccroche.

Sophie JACQMIN



Source : Académie Citoyenne de BAO-Jeunesse



Source : Quinoa

Hélène BAQUET

Quinoa

Minga, voix de résistance

Réalisé par Pauline Dutron & Damien Charles et co-produit par Quinoa asbl, le documentaire « Minga, voix de résistance » donne la parole à des communautés d'Amérique latine qui se battent depuis plus de 500 ans pour protéger leurs territoires, envahis par des projets dits de « développement ». Zapatistes, Mapuche, Garifunas, Sans terre, Guaranis... cultivent un lien à leur territoire qui questionne notre propre rapport au monde. Ces communautés s'opposent, victimes d'une répression féroce et résistent à leur manière : démocratie directe, action non-violente, agroécologie... soit un appel à une vie « autre ». Prochaines dates de projection sur minga-docu.net/fr/.

Académie Citoyenne de BAO-Jeunesse	4	FCJMP	8
Quinoa	4	SVI	8
écolo j	5	Arc-en-Ciel	9
DéFI Jeunes	6	Coordination-CRH	9
CHEFF	7	Crible	10
YFU Bruxelles-Wallonie	7	Empreintes	10

écolo j

Présentation du manifeste

Adrien VOLANT

Le 29 mars, écolo j présentait son manifeste à Ixelles. Approuvé le 20 octobre dernier à l'occasion de notre quatrième congrès, il est le fruit d'un long processus collectif dont écolo j a le secret ! Au travers de ses cinq chapitres, nous y présentons les grandes courbes de notre idéal sociétal en termes d'ouverture,

d'émancipation, de durabilité, de coopération et de participation.

Le choix du lieu ne fut pas le fruit du hasard. Ancien hangar désaffecté, « la Serre » est un espace vivant où se déploient au quotidien des activités mixant culture, création, activités économiques innovantes, vie

associative et habitat groupé. Une multitude d'initiatives incubatrices de liens sociaux qui nous sont chers et que nous véhiculons à travers le manifeste.

Découvrez-le dès à présent sur notre site !

www.ecoloj.be/content/notre-manifeste



Source : écolo j

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

CLÔTURE DE L'ANNÉE THÉMATIQUE 2018-2019 SUR L'EUROPE



DéFI Jeunes

Deborah LORENZINO

22 juin : Une Université d'été consacrée à l'Europe

Source : DéFI Jeunes

Avec en ligne de mire le scrutin européen, DéFI Jeunes a consacré son année thématique 2018-2019 à l'Union européenne afin que chacun et chacune puisse en comprendre les nombreux enjeux et se positionner. Ce niveau de pouvoir complexe et fascinant a été abordé sous différents angles au travers de débats,

de visites, d'articles et d'actions sur le terrain.

Fiers du travail accompli, nous avons clôturé cette riche année par une Université d'été, le 22 juin. À cette occasion, nous avons présenté une synthèse des réflexions menées. Des propositions concrètes pour améliorer

le fonctionnement européen ont été soumises à l'ensemble de nos membres.

Ce moment plus académique était suivi de notre traditionnelle et festive Kriek & Frites !

Toutes les infos sur www.defijeunes.be.



Source : CHEFF

Coline LECLERCQ

CHEFF

La journée des membres des CHEFF, ça décoiffe !

Pour la deuxième année consécutive, le CA et l'équipe des CHEFF ont souhaité remercier leurs membres pour leur implication bénévole à travers une journée qui leur est entièrement consacrée. Une trentaine d'entre eux, venant de toute la Wallonie, ont répondu présent-e-s à la Maison Arc-en-Ciel de Namur le samedi 27 avril dernier.

Au programme : une formation sur mesure dispensée par Relie-F sur le thème « être admin' de mon

OJ », des ateliers « tournage de tutos » pour aider ses pairs à remplir l'agenda Google ou une note de frais (à grand renfort de perruques et de contraintes loufoques), des réflexions pour la mise à jour de nos outils pédagogiques, des goodies, des pizzas, des bulles pour pendre la crémaillère au nouveau bureau des CHEFF et un karaoké improvisé.

La tempête n'aura pas refroidi les jeunes des CHEFF, elle les aura juste décoiffé-e-s !

YFU Bruxelles-Wallonie

Journée Internationale YFU des Familles d'accueil

L'asbl YFU Bruxelles-Wallonie accueillera une cinquantaine d'étudiants internationaux en Belgique dès le mois d'août pour une durée d'un trimestre, d'un semestre ou d'une année scolaire. Afin que les séjours se déroulent en totale immersion, YFU recherche des familles d'accueil.

Pour la première édition, une journée internationale YFU des familles d'accueil sera organisée le samedi 1er juin à Pairi Daiza. Au programme, une journée familiale avec un barbecue dans l'un des espaces verdoyants du site et une visite libre du parc en compagnie de toute la communauté YFU.

Le but ? Mettre à l'honneur les familles d'accueil, les remercier pour leur investissement dans cette expérience interculturelle et peut-être leur donner envie d'accueillir à nouveau.

Marine THIRION



Source : YFU Wallonie-Bruxelles



Vivre un outil #11

Populismes et propagande

Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire (FCJMP)

Vivre un outil – Populismes et propagande

Partout en Europe, on assiste au retour de mouvements ou de partis qualifiés de populistes. Ces mouvements instrumentalisent des peurs engendrées par ce monde en mutation : peur de l'avenir, peur de la mondialisation, peur des flux migratoires, peur engendrée par le terrorisme... Que peuvent nous enseigner des cas historiques comme celui de la colonisation sur

les mécanismes de la propagande, de l'assignation identitaire et du populisme ? Comment enfin aborder ces thématiques avec nos jeunes à la veille des élections ?

On y a découvert différents outils pédagogiques, ludiques et participatifs, spécifiquement adaptés aux jeunes. Il a été possible d'expérimenter ces outils lors de mises en situation puis

de débriefier de manière collective afin de dégager les différentes possibilités d'utilisation dans les associations présentes.

C'était le jeudi 9 mai à l'auberge de Jeunesse de Liège. Plus d'infos sur la campagne via euxcestnous.be.

« Eux, c'est NOUS »



Service Volontaire International (SVI) — Dédie tes langues !

Isabelle GAUDISSERT

Le Service Volontaire International coordonne jeunes et projets de volontariat international. Ça, on le savait !

Aujourd'hui, nous sommes interpellés par des volontaires au départ sur l'appréhension de vivre le quotidien d'un projet dans une autre langue. C'est pourquoi le SVI proposera dès le mois de septembre 2019 des petites formations en langues (anglais – espagnol) dans le cadre des formations préparatoires au volontariat.

La « mobilisation » première sera toujours l'engagement sur un projet que le jeune s'approprie. Mais si ces moments de conversations contribuent à asseoir la confiance et l'enthousiasme de nos volontaires, on fonce !

L'apprentissage d'une langue, celle de la solidarité d'abord évidemment, est aussi une des pépites d'or que l'on ramène au pays après un projet. Donc déliions-les, nos langues ! Infos : formation@servicevolontaire.org !

GRANDE RÉCOLTE DE MATÉRIEL SCOLAIRE

AU PROFIT D'ARC-EN-CIEL

Arc-en-Ciel

Arc-en-Ciel : place à la récolte
de matériel scolaire

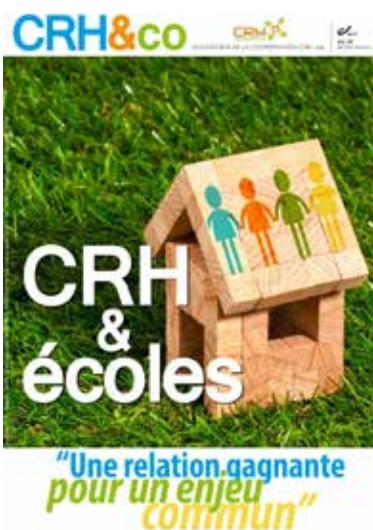
Source : Arc-en-Ciel

À peine le temps de reposer nos bras et de vider notre dépôt, qu'une autre récolte fait son entrée : celle de fournitures scolaires. Dès à présent et durant tout l'été (jusqu'au 17 août), nous récolterons du matériel neuf ou en très bon état afin que tous les enfants soient heureux de rentrer à

l'école en septembre ! Crayons gris et de couleurs, marqueurs, fluos, taille-crayons, lattes, ciseaux, gommes, cahiers, plumiers, cartables, etc. Voilà des exemples de ce que nous recherchons pour cette nouvelle récolte. Cette année, plus de 5000 enfants auront besoin de matériel

scolaire pour la rentrée... alors participez et parlez-en autour de vous ! Dépôt possible directement à notre bureau à Bruxelles ou dans tous les magasins Fox & Cie et Tape à l'œil. Plus d'infos sur www.arc-en-ciel.be.

Sophie VANDERHEYDEN



Coordination-CRH

Connaître l'école

Mathias POLLET

Les écoles et les CRH ont une relation privilégiée depuis toujours. Et pourtant, le monde scolaire nous est parfois méconnu, voire étranger. Par conséquent, notre prochaine réunion de coordination abordera la thématique « Connaître l'école » afin de mieux comprendre notre système scolaire et cibler davantage ses désidératas. Nous aborderons d'abord des sujets propres à l'enseignement tels que son

historique en Belgique, ses décrets et circulaires, le Pacte d'excellence et les socles de compétences. Ensuite, nous répondrons à de nombreuses questions que nos membres se posent. Vers qui se diriger pour proposer les séjours ? Quelles sont les conditions légales pour partir en classes vertes ? Quelles réponses concrètes donner aux enseignants ? Etc. La journée s'achèvera par un riche partage d'expériences.



Source : Crible

Laetitia VIGNAUD

Crible

5 ans déjà – Save the date !

Voilà déjà cinq années que Crible tente de déconstruire les stéréotypes liés aux genres avec des jeunes à Liège, Mons, Namur et Bruxelles ! Cinq ans que l'équipe d'animation s'outille, se forme pour développer ses expériences et approfondir ses connaissances liées à cette thématique. Cinq ans que Crible construit

et anime ses interventions, ses formations pour permettre aux jeunes de regarder leur monde avec des « lunettes » déstéréotypées.

Tu veux en savoir plus ?

À l'occasion de cet anniversaire, tous les membres de Crible t'invitent à venir les rencontrer, découvrir et tester nos outils et partager notre goûter d'anniversaire !

Rendez-vous le dimanche 8 septembre 2019 dès 15h dans nos locaux (Rue du Beau-Mur 50, 4030 Liège).

Empreintes

Le PAVE a 5 ans !

Mathilde HAINAUT

Cela fait maintenant cinq ans que le Pôle animateurs Volontaire Environnement (PAVE) rassemble des jeunes de 18 à 35 ans s'engageant pour la nature et l'environnement.

Chaque année, Empreintes mobilise et forme une équipe d'animateurs. Pour

cela, elle leur donne les outils nécessaires pour préparer des animations et se former à l'éducation à l'environnement. Cette dernière se décline en six rencontres qui se concluent par deux rencontres consacrées à la préparation des plaines vertes. Ces plaines, axées sur la nature, accueillent des

enfants de 4 à 15 ans et se déroulent les deux premières semaines de juillet à la citadelle de Namur. Le PAVE est aussi l'occasion de participer à un collectif et d'acquérir de nouvelles compétences en animation et en nature. Encore plus d'informations sur <http://www.ecocracs.be/wordpress/>.



Source : Empreintes

Et Relie-F dans tout ça ?



Débat électoral : Quel avenir pour le secteur Jeunesse ?

Le 2 avril dernier, Relie-F organisait un débat électoral entre les six principaux partis francophones à propos de l'avenir du secteur Jeunesse. C'est ainsi que Marie Nyssens (cdH), Michaël Vossaert (DéFI), Matthieu Daele (Ecolo), Laura Hidalgo (MR), Cédric Norré (PS) et Bruno Bauwens (PTB) ont pu présenter durant près de deux heures leurs visions et propositions sur six thématiques issues du mémorandum de Relie-F paru en mai 2019 : la participation des jeunes, l'emploi dans le secteur Jeunesse, l'Accueil Temps Libre, le volontariat et le lien OJ-écoles. Bref résumé de la soirée en images...



18h00 : Accueil des intervenants et tirage au sort des questions

La salle est prête, commençant doucement (mais sûrement) à se remplir. Chacun discute autour d'un café et de quelques zakouskis. Durant ce temps, une partie de l'équipe de Relie-F ainsi

que le modérateur de la soirée, Steve Delcourte, accueillent les représentants des partis. C'est à ce moment qu'est effectué le tirage au sort des questions « bonus » et « malus » :

chaque intervenant a pioché une question « bonus », question pour laquelle il introduira durant 2 minutes 30 ainsi qu'une question « malus », lors de laquelle il ne pourra intervenir.



18h30 : Que le débat commence !

Une cinquantaine de participants, pour la plupart des acteurs du secteur Jeunesse (travailleurs et bénévoles) sont présents et prêts à écouter les interventions de chacun. Six questions seront donc abordées, chacune introduite par une brève vidéo de contextualisation de la question – posée par un représentant d'une Organisation de Jeunesse membre de Relie-F.





20h00 : Conclusion et échanges

À la suite de ces questions formelles, chaque représentant a pu conclure de manière libre. Vient ensuite le temps des questions du public. On a parlé notamment transparence du financement, finalités des Organisations de Jeunesse, mobilité, aide à l'emploi des AMO, etc.

Vous pouvez retrouver les vidéos de contextualisation ainsi qu'une synthèse de ce qui s'est dit sur notre site Internet (Relie-f.be/actus). Les minutes complètes sont également disponibles.



20h30 : Clôture

La soirée s'est terminée par des échanges informels entre intervenants et participants lors d'un drink convivial.

Encore un grand merci à tous, intervenants et publics pour votre participation à cette belle soirée, qui nous a permis d'appréhender un peu mieux les propositions de chacun pour le secteur Jeunesse !

Marie-Sarah DELEFOSSE

Focus actu



Danger : le Conseil de l'Europe veut couper dans son budget « Jeunesse »

Le Conseil de l'Europe est-il en crise ? À l'aube de ses 70 ans, c'est le constat que l'on pourrait faire puisqu'il apparaît affaibli par des problèmes budgétaires découlant de tensions politiques. La solution pour le Secrétaire Général du Conseil, Monsieur Jagland ? La mise en place, dès le 1er janvier 2021, d'un plan d'austérité qui mettrait un terme au financement des activités du département de la Jeunesse du Conseil via son budget ordinaire. S'il propose un système de coopération volontaire entre les États membres pour compenser partiellement les pertes financières, aucune solution structurelle ne semble toutefois prévue. Pour les associations de Jeunesse, tant au niveau national qu'europpéen, c'est inacceptable.

Le conseil de l'Europe, mais qu'est-ce donc ?

Le Conseil de l'Europe, fondé en 1949, est une organisation internationale dont le siège est situé à Strasbourg. Il est donc totalement indépendant de l'Union européenne. Il rassemble 47 États membres. Concrètement, le Conseil de l'Europe a pour mission de promouvoir la démocratie et de protéger les droits de l'homme ainsi que l'État de droit en Europe. Il le fait principalement par le biais de conventions internationales. Il suit également les avancées des États membres dans ces domaines et leur fait des recommandations. La Convention européenne des droits de l'Homme qui met notamment en place la Cour européenne des droits de l'Homme est, par exemple, issue d'un Traité du Conseil de l'Europe.

Un contexte difficile

Trois éléments principaux expliquent cette situation.

- Premièrement, en réponse à l'annexion de la Crimée et depuis 2014, la Russie est privée de son droit de vote à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. En réaction, depuis 2017, **la Russie a suspendu ses versements au budget annuel du Conseil**. Elle prévoit même de le quitter : ce qui représenterait une perte financière structurelle.
- Deuxièmement, en 2017, la Turquie qui était contributrice principale – elle donnait donc plus d'argent au Conseil de l'Europe et avait plus de travailleurs de sa nationalité en son sein – a décidé de **revenir à son statut initial, celui de contributrice ordinaire au sein du Conseil de l'Europe**. Cette décision représente une perte d'environ 15 millions d'euros par an sur un budget total de 440 millions, soit près de 3 % de celui-ci.
- Troisièmement, depuis dix ans, la contribution financière des États membres au Conseil **n'a pas été indexée**. Cela crée donc une perte supplémentaire de 5 millions d'euros par an.

Source : Pixabay.com

Naturellement, le Conseil de l'Europe n'est pas resté simple spectateur. Malgré des dépenses croissantes ces dernières années dans de nombreux secteurs, il tente de trouver des solutions, via notamment deux grandes initiatives : **des coupes dans les budgets** de différents secteurs ainsi que **l'entame de négociations avec la Russie**. Cependant, en mai 2019, ces dernières n'ont toujours pas abouti alors que le temps presse et que les moyens financiers manquent. C'est pourquoi **un plan de redressement** a été soumis par le Secrétaire Général et a été discuté par le Conseil des Ministres, le 23 mai 2019 notamment.

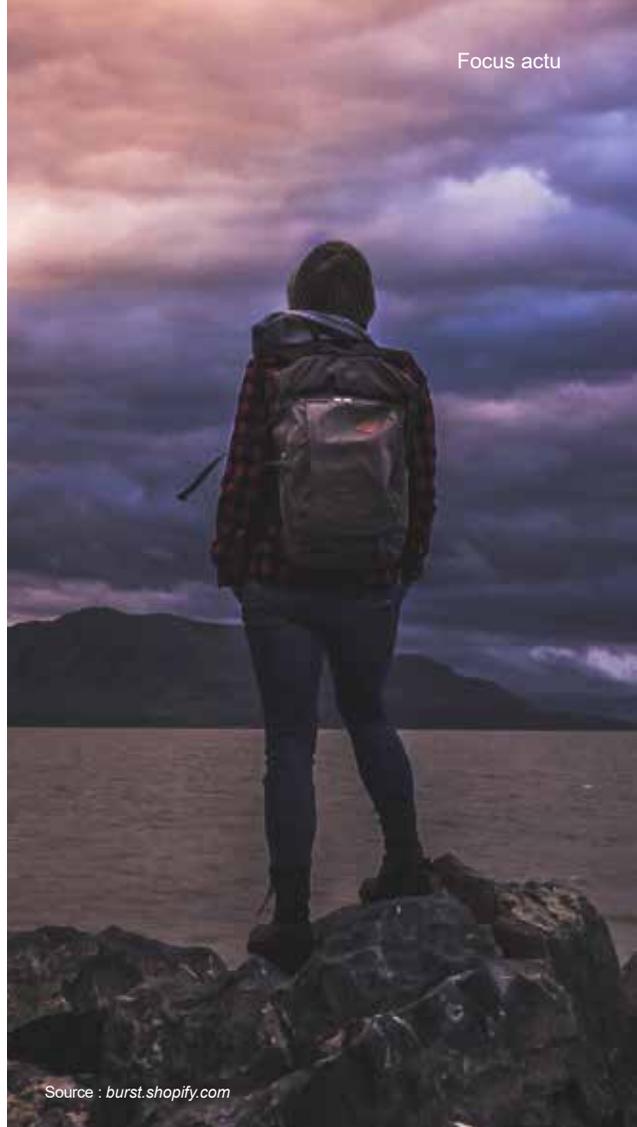
Des solutions manifestement inadaptées

Comme expliqué ci-dessus, une des solutions pour diminuer les dépenses du Conseil de l'Europe est de **mettre fin au financement des activités de son département Jeunesse** avec lequel de nombreuses Organisations de Jeunesse travaillent.

Pourtant, le travail fait par le département Jeunesse est précieux pour les Organisations de Jeunesse et les Centres de Jeunes. L'organisation d'événements et d'échanges internationaux qui leur permettent de rencontrer leurs homologues issus de 49 autres États en est un exemple.

De même, le Centre européen de la Jeunesse de Strasbourg ainsi que celui de Budapest, qui accueillent chaque année des centaines de jeunes et de nombreuses activités organisées pour la Jeunesse et le secteur Jeunesse, pourraient fermer leurs portes. En dix ans, ce sont pourtant près de 20 000 jeunes qui ont eu la chance de se former dans un de ces centres.

Toutes ces actions et ces projets permettent, concrètement, à de nombreux jeunes de **rencontrer d'autres jeunes, d'échanger et de construire des projets ensemble**. Cela renforce leur participation et contribue, au quotidien, à faire d'eux des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.



Source : burst.shopify.com

Pour une mobilisation du secteur Jeunesse

C'est dans ce cadre que l'ensemble du secteur Jeunesse de la Communauté française mais aussi belge et européen se mobilise pour sensibiliser les autorités politiques à **la nécessité de préserver les moyens du Conseil de l'Europe pour la Jeunesse**. En effet, ce sont 166 984 652 jeunes¹ européens et des millions d'autres qui, si elles passent, risquent d'être pénalisés par ces réformes.

À l'heure où les logiques de maîtrise budgétaire influencent fortement les politiques publiques de l'Union européenne mais aussi de ses États-membres, **il est indispensable que le secteur Jeunesse serre les rangs**. Il est temps de rappeler que nous sommes là pour former des jeunes responsables, actifs, critiques et solidaires qui seront les citoyens et sans doute les décideurs de demain.

Coralie SAMPAOLI
Relie-F

¹ Nombre de jeunes de moins de 30 ans au sein de l'Union européenne en 2018

L'Accueil Temps Libre, un temps pour s'épanouir



Dossier

Temps. Libre. Deux mots qui peuvent entrer en poésie.

Le temps qui s'écoule, l'instant suspendu, le bon moment à passer : autant d'heures pour jouer, apprendre, s'exprimer, découvrir.

Libéré des contraintes. Scolaires uniquement. Pour le reste, un cadre légal existe, un Code de Qualité, des formations... C'est moins poétique, mais la volonté est là d'accompagner au mieux l'enfant et le jeune vers ses choix.

Aujourd'hui, Nouvelles Vagues se penche d'abord sur les décrets qui se partagent les Centres de Vacances, les Écoles de Devoirs et l'accueil extrascolaire. Ensuite, nous partirons à la rencontre des acteurs de terrain parmi nos OJ mais pas seulement. Nous échangerons également avec la FFEDD (Fédération Francophone des Écoles de Devoirs). Enfin, nous parlerons de la possible réforme de l'ATL avec la ministre Alda Greoli et l'ONE, à travers la voix d'Annick Cognaux, responsable de la direction Accueil Temps Libre.



Source : COALA

Légende

1. Les crèches (Accueil petite enfance), les classes vertes (temps scolaire), etc.
2. Tout accueil d'enfants de 2,5 à 12 ans non agréé.
3. Un accueil extrascolaire après 16h dans une école par exemple, s'il est agréé.
4. Les plaines (non résidentielles), les séjours et camps (résidentiels) de vacances accueillant des enfants de 2,5 à 12 ans.
5. Les Centres de Vacances accueillant des jeunes de plus de 12 ans.
6. Les services d'Accueil Temps Libre destinés aux jeunes de plus de 12 ans (comme les réunions d'un mouvement de Jeunesse par exemple).
7. Les Écoles de Devoirs agréées.

L'ATL, un temps pour s'épanouir

L'Accueil Temps Libre : des accueils pour répondre à tous les besoins

« Accueil extrascolaire, Accueil Temps Libre, Centres de Vacances, plaines, séjours et camps... Quels sont leurs traits communs ? Quelles différences ? On fait le point par ici. »

Saviez-vous que **le temps libre, le jeu et la participation à la vie culturelle et artistique sont des droits de l'enfant** ? En effet, l'article 31 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant reconnaît « à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique ». Il demande aux États de respecter et de favoriser ce droit en encourageant l'organisation de « moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité ». **En ratifiant cette Convention le 4 décembre 1990, la Belgique s'est engagée à favoriser l'organisation de ce temps libre.** En parallèle, l'évolution du marché du travail avec l'arrivée massive des femmes ainsi que l'extension des horaires de travail au-delà des heures scolaires engendrent depuis les années nonante une hausse continue de la demande des parents en matière d'accueil extrascolaire. C'est ainsi que, progressivement, l'accueil extrascolaire est devenu « temps libre », pour une partie des enfants, leur troisième temps de vie (à côté des temps scolaire et familial).

Droit des enfants, demande des parents... on a vu de plus en plus

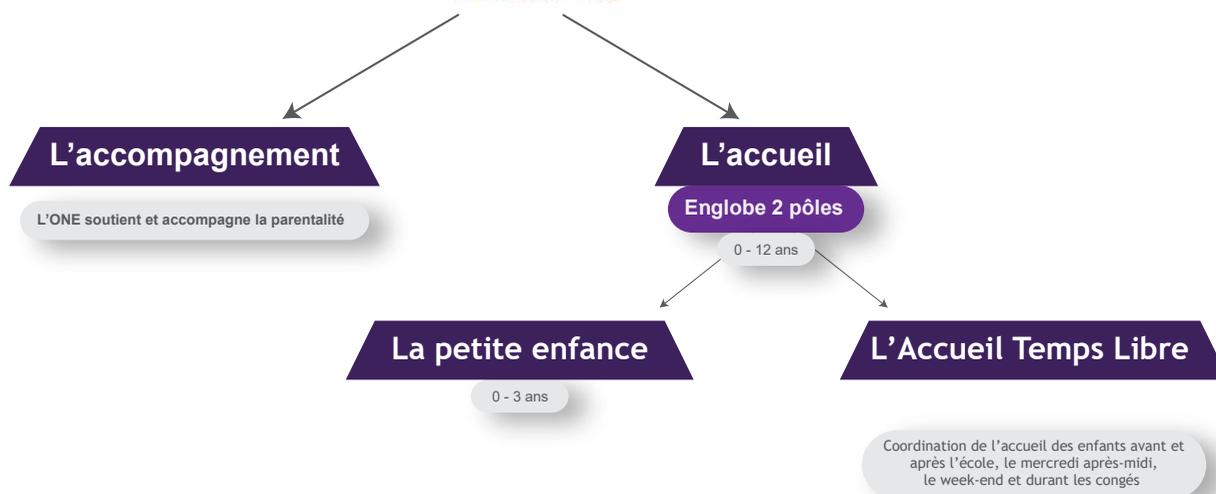
d'attentes peser sur ce type d'accueil, tant en matière d'accessibilité que de qualité. Accueil qui est porté à bout de bras par des associations, des pouvoirs locaux ou encore des organisations ou mouvements de Jeunesse reconnus. Si de nombreuses initiatives existent, parfois depuis des décennies, elles ont pu être de qualités inégales, avec peu de garanties d'avenir. Et pour cause : **jusqu'à la fin des années nonante, aucun cadre législatif n'organisait ce type d'accueil.** Cadre pourtant réclamé à cor et à cri par les opérateurs de terrain qui ont progressivement été entendus à partir de 1999. Ainsi, on a vu naître, à l'aube du 21ème siècle, une politique de l'Accueil Temps Libre, sous forme de trois décrets de la Communauté Française :

- le décret relatif aux **Centres de Vacances** du 17 mai 1999 ;
- le décret relatif à l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de **l'accueil extrascolaire** du 3 juillet 2003 ;
- le décret relatif à la reconnaissance et au soutien des **Écoles de Devoirs** du 28 avril 2004.

Un code vient compléter ces trois textes : **le Code de Qualité de l'Accueil** fixé par l'Arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 17 décembre 2003.

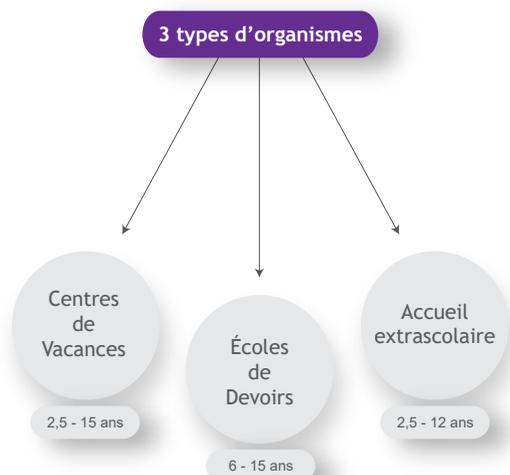
Tout comme l'accueil de la petite enfance, cet « Accueil Temps Libre » à destination des enfants en âge scolaire est **placé sous la houlette de l'ONE** (Office de la Naissance et de l'Enfance). Cet organisme d'intérêt public fait figure de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles pour toutes les questions relatives à l'enfance et à la parentalité. Agissant sous la tutelle du Ministre de l'Enfance, il possède trois missions principales :

1. l'accompagnement de l'enfant ;
2. l'accueil de l'enfant ;
3. et des missions transversales à ces deux secteurs : soutien à la parentalité, promotion de la formation continue des acteurs des politiques de l'Enfance, recherche, évaluation des besoins, etc.



En matière d'Accueil, l'ONE est donc chargé de gérer les structures d'accueil des enfants (personnes de moins de 18 ans). **Cela comprend deux axes : l'Accueil petite enfance et l'Accueil Temps Libre (ATL).** Le premier concerne les milieux d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans. Le second, qui nous intéresse dans ce dossier, est l'Accueil Temps Libre (ATL) : il regroupe l'ensemble des structures qui accueillent des enfants dès 2,5 ans avant et après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends ou encore durant les congés scolaires.

Pour l'ensemble de ces milieux, l'ONE est garant de la qualité de l'Accueil – via un Code de Qualité à respecter. Il a également pour mission d'**agréer, subventionner et contrôler plus particulièrement trois types d'Accueil** : accueil extrascolaire, les Écoles de Devoirs et les Centres de Vacances. Penchons-nous plus particulièrement sur ceux-ci.



Deux catégories d'activités, un Code Qualité

On distingue deux grandes catégories d'activités ATL :

- **les activités culturelles et sportives** (qui ne sont pas subventionnées par l'ONE) qui ont notamment pour objectif l'apprentissage d'une compétence ou d'une aptitude spécifique, comme par exemple les clubs sportifs, les académies de musique ou l'expression théâtrale ;
- **les activités multidimensionnelles** (qui peuvent être subventionnées par l'ONE) qui ont pour objectif le développement global de l'enfant. On y retrouvera notamment les trois types d'accueil qui bénéficient d'une reconnaissance : Centres de Vacances, Écoles de Devoirs, Accueil Temps Libre, dit accueil extrascolaire.

Ces deux catégories d'activités ont donc des finalités différentes.

Tout accueil régulier d'enfants de moins de 12 ans a l'obligation, par ailleurs, de respecter un **Code Qualité de l'Accueil** et de se déclarer après de l'ONE.

Ce Code Qualité fixe cinq grands objectifs à respecter :

1

les principes psychopédagogiques : le milieu d'accueil veille à favoriser le développement global de l'enfant en encourageant sa curiosité spontanée, le développement de son estime de soi, de son autonomie et de sa socialisation ;

2

l'organisation des activités et de la santé : la structure d'accueil doit veiller à la prise en compte des besoins et attentes, à préserver la notion de temps libre (particulièrement après des activités pédagogiques) et à assurer une vie saine aux enfants ;

3

l'accessibilité : le milieu d'accueil doit être accessible à tous et garantir une égalité de traitement des enfants et des personnes qui les confient, quels que soient leur sexe, leur âge, leur origine socioéconomique et socioculturelle ;

4

l'encadrement par du personnel qualifié qui puisse répondre aux besoins des enfants ;

5

les relations avec les personnes qui confient l'enfant : le milieu d'accueil veillera à entretenir avec eux une relation de confiance qui développe et encourage la complémentarité des milieux de vie de l'enfant.

Passons maintenant à la loupe les trois décrets qui fixent les normes que doivent respecter les structures afin d'obtenir l'agrément et une éventuelle subvention.

Glossaire

ATL

Accueil Temps Libre

CCA

Commission Communale de l'Accueil

CDV

Centre de Vacances

CLE

Coordination Locale pour l'Enfance

EDD

École de Devoirs

FFEDD

Fédération francophone des Écoles de Devoirs

OEJAJ

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

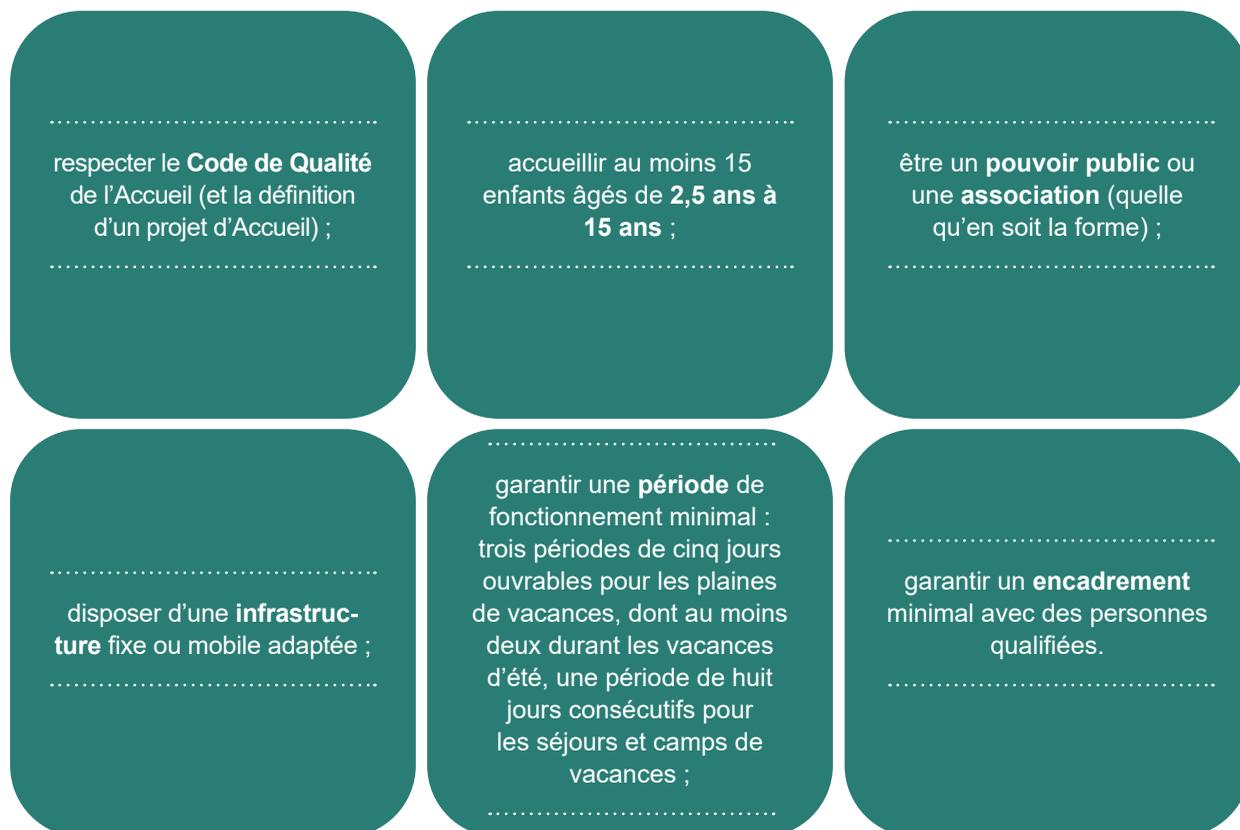
ONE

Office de la Naissance et de l'Enfance

Les Centres de Vacances

Premier décret à légiférer en matière d'accueil Temps libre en 1999, ce décret – révisé en 2009 – offre un cadre réglementaire pour les services d'Accueil qui encadrent **des enfants de 2,5 à 15 ans durant les congés scolaires**. Dans ce décret, la notion de Centre de Vacances renvoie à trois services d'Accueil différents : **les plaines de vacances** (accueil non résidentiel), les **séjours de vacances** (accueil résidentiel) et les camps de vacances (accueil résidentiel organisé par les mouvements de Jeunesse).

Afin d'être reconnu et agréés comme Centres de Vacances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces services d'Accueil doivent se conformer à différents critères, dont notamment :



Le décret définit d'ailleurs ces normes d'encadrement en instituant trois fonctions (animateur breveté, coordinateur breveté et responsable qualifié) et deux formations : le Brevet d'Animateur en Centres de Vacances (BACV) et le Brevet de Coordinateur en Centres de Vacances (BCCV).

Outre ces critères, qu'ils soient résidentiels ou non, les centres agréés doivent poursuivre **quatre missions principales**, à savoir :

favoriser le **développement physique** de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique du sport, des jeux ou d'activités de plein air ;

favoriser la **créativité** de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;

favoriser l'**intégration sociale** de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;

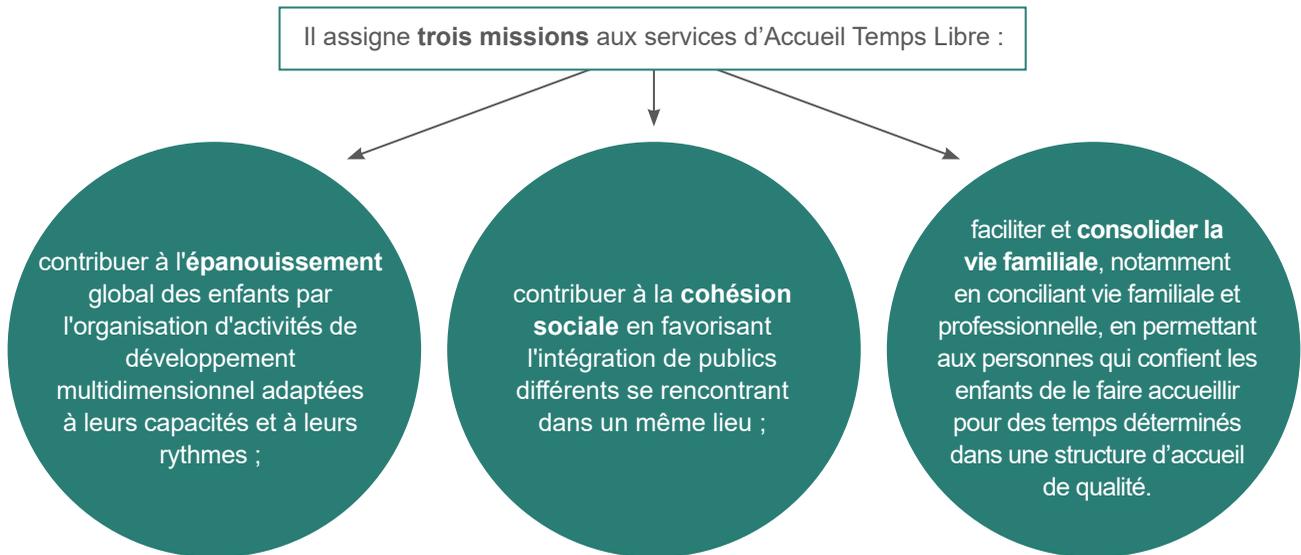
favoriser l'**apprentissage de la citoyenneté et de la participation**.

Notons que l'agrément n'est **pas obligatoire** : tant qu'il se fait connaître auprès de l'ONE et respecte le Code de Qualité de l'Accueil, tout opérateur peut organiser des activités (en résidentiel ou non) durant les congés scolaires.

Néanmoins, seuls les services reconnus peuvent porter le titre de « Centres de Vacances agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Cet agrément est un gage de qualité. Il ouvre également le droit à **une éventuelle subvention**.

Les coordinations ATL

Le décret « ATL », né le 3 juillet 2003, concerne les enfants **dès 2,5 ans** et se divise en deux volets : la coordination de l'**Accueil des enfants durant leur Temps Libre** (période large située entre le temps scolaire et familial) et le soutien à l'**accueil extrascolaire** (temps avant et après l'école).



Ce décret charge les communes de coordonner l'offre d'Accueil Temps Libre. Les communes qui le souhaitent réunissent une **Commission Communale de l'Accueil (CCA)** (cf. encadré).

La mise en place de cette CCA n'est pas obligatoire, mais permet notamment aux communes de percevoir une subvention pour engager un coordinateur ATL, qui aura notamment pour missions de réaliser un état des lieux de l'offre

d'Accueil, de faire des propositions – sous la responsabilité de l'échevin – pour une politique d'Accueil cohérente et globale et d'aider à la préparation du **programme CLE** : Coordination Locale pour l'Enfance (cf. encadré).

Une CCA, c'est quoi ?

La Commission Communale de l'Accueil est composée :

- de représentants du conseil communal, des écoles fondamentales ;
- des personnes qui confient les enfants ;
- des opérateurs d'Accueil déclarés à l'ONE et œuvrant sur le territoire ;
- des services ou institutions déjà agréés par d'autres pouvoirs ;
- du coordinateur Accueil ONE ;
- d'un représentant de la province ou de la COCOF ;
- du coordinateur ATL de la commune.

Cette CCA instituée pour six ans a pour mission d'harmoniser et de développer l'offre d'Accueil présente sur le territoire afin de répondre aux besoins des parents, des enfants et des professionnels.

Le programme CLE

Ce programme est :

- un programme coordonné d'accueil de l'enfance ;
- agréé par l'ONE ;
- mis en œuvre sous l'égide de la commune ;
- concerté au niveau local ;
- relatif à une zone géographique déterminée (il peut donc y avoir plusieurs programmes par commune).

Il vise :

- le développement d'initiatives existantes ;
- et, si les moyens le permettent, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent des besoins révélés par l'état des lieux.

Il couvre, en fonction des besoins locaux, une ou plusieurs des périodes suivantes : le temps avant et après l'école, le mercredi après-midi, le week-end, les congés scolaires.

Notez que, si un opérateur d'accueil extrascolaire est présent dans le programme CLE d'une commune, il peut lui-même être **agréé par l'ONE**, selon certains critères :

avoir introduit une **demande d'agrément** pour ses activités ;

s'il s'agit d'une personne morale de droit privé, être **constituée en association sans but lucratif** ;

assurer l'accueil d'enfants pendant une durée **minimum de deux heures** par jour d'activités programmées durant les semaines de cours ;

rencontrer les dispositions prévues par le présent **décret** ;

respecter le **Code de Qualité** de l'Accueil l'ONE.

Tout comme pour l'agrément Centres de Vacances, l'agrément d'opérateur ATL de la Fédération Wallonie-Bruxelles est non seulement un **gage de qualité** mais ouvre aussi le droit, s'il répond aux conditions de subventionnement, à l'octroi d'un **soutien financier** par l'ONE afin de développer la qualité de l'Accueil qu'il organise.

En bref !

Les communes ont un rôle à jouer dans la coordination de l'ATL. C'est en effet ce niveau de pouvoir qui est normalement le plus au fait de la réalité de terrain des associations, des parents et des enfants.

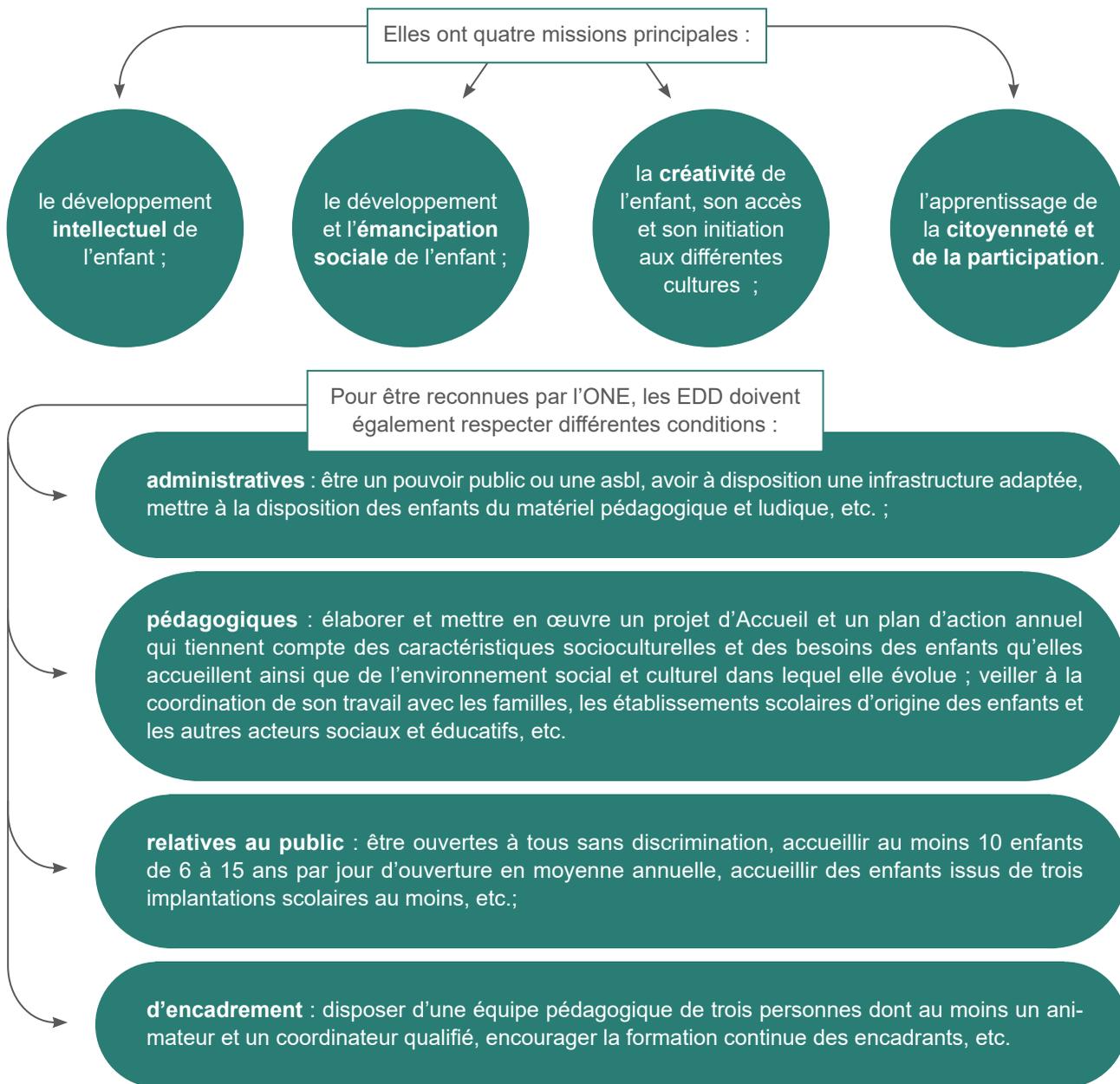
Le décret lui confie d'ailleurs la mission de « **coordonner ces activités sur son territoire** ». Concrètement, si la commune s'engage dans la coordination ATL, elle signe une convention avec l'ONE portant sur « la mise en œuvre de la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre » sur base du modèle arrêté par le gouvernement de la Communauté française.

Cet engagement impose donc à la commune de **réunir une Commission Communale de l'Accueil**, d'en assurer la présidence, de réaliser un état des lieux et d'établir un ou plusieurs programmes "CLE". La commune reçoit également des subsides pour qu'un coordinateur ATL soit engagé. Il a notamment pour mission de (1) soutenir le membre du Collège des Bourgmestre et Échevins en charge de cette matière dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination ATL ; (2) sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'Accueil et (3) soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'ATL sur le territoire de la commune.

Enfin, si la commune rentre dans ce processus, elle permet aux **opérateurs d'accueil extrascolaire actifs** sur son territoire et qui ne sont pas reconnus par l'ONE d'en faire la demande. Aujourd'hui, ce sont 232 communes sur 267 qui s'investissent dans la coordination de l'Accueil Temps Libre.

Les Écoles de Devoirs

Enfin, en 2004, c'est au tour des « Écoles de Devoirs » d'obtenir un cadre législatif via le décret de la Communauté française relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de Devoirs du 28 avril 2004 (modifié pour la dernière fois en 2017). Celui-ci définit les Écoles de Devoirs (EDD) comme étant des structures d'accueil d'enfants de **6 à 15 ans**, qui organisent des activités de soutien scolaire et des animations éducatives ludiques, culturelles ou sportives **hors du temps scolaire**.



On peut le constater dans le dernier critère, le décret relatif aux Écoles de Devoirs institue deux fonctions et les formations qui y sont liées : l'**animateur qualifié** qui doit posséder un brevet d'animateur en Écoles de Devoirs et le **coordinateur qualifié** qui disposera d'un brevet de coordinateur en Écoles

de Devoirs. Le décret institue également la reconnaissance de **coordinations régionales** d'Écoles de Devoirs qui ont pour mission de former les encadrants, soutenir le développement de ce type d'Accueil sur leur territoire, développer et offrir des outils pédagogiques et informer le public.

Notons que l'agrément n'est **pas obligatoire** ; il existe des Écoles de Devoirs qui ne sont pas reconnues par l'ONE. Cependant l'obtention de l'agrément est un gage de qualité et ouvre l'**accès à d'éventuels subsides**.

Nous venons de passer en revue l'aspect légal et théorique de l'ATL. Qu'en est-il en pratique ?

Immersion dans l'ATL : concrètement, comment ça se passe ?

Pour illustrer le travail de terrain, nous nous sommes tournés vers quelques acteurs de choix. Stéphanie Demoulin, coordinatrice et administratrice déléguée à la FFEDD a répondu à nos questions. Henri Zimmermann, détaché pédagogique à la FCJMP, nous a parlé de son travail au sein de la commission d'avis sur l'EDD. Nous nous sommes également plongés dans le projet pédagogique d'Arc-en-Ciel. Enfin, Olivier Geerkens, directeur et coordinateur ATL de l'asbl COALA, nous a guidés au sein des multiples activités de son OJ.

La Fédération francophone des Écoles de Devoirs : défendre, proposer, former

Relie-F : On a tendance à penser que l'EDD s'occupe essentiellement de l'accompagnement scolaire en dehors du contexte de l'école. Or, l'EDD, c'est bien plus que cela. Pouvez-vous nous l'expliquer et nous donner des exemples concrets ?

Stéphanie Demoulin : Les Écoles de Devoirs (EDD) sont en effet connues pour leur rôle au

« Nous mettons en œuvre nos différentes missions sur base de nos valeurs de citoyenneté, équité et solidarité. »

niveau de l'accompagnement aux apprentissages. Ce n'est pourtant qu'une partie de leurs activités. En effet, toutes les Écoles de Devoirs recon-

nues par l'ONE doivent remplir leurs missions (voir l'article « L'Accueil Temps Libre : des accueils pour répondre à tous les besoins »).

Pour ce faire, elles mettent en place l'aide aux devoirs, certes, mais aussi différents ateliers pour « apprendre à apprendre » (gestion mentale, octofun...). Elles développent également des animations autour de la lecture, l'écriture, l'expression orale, corporelle ou artistique. Les EDD font la part belle aux jeux, pédagogiques ou non (car tous les jeux permettent d'apprendre), aux activités sportives, aux sorties culturelles et récréatives. Elles sont bien ancrées dans la vie de leur quartier ou de leur commune. Enfin, elles mènent des projets pour former les jeunes à la participation active, en développant notamment l'esprit critique et une meilleure connaissance du monde qui les entoure, pour qu'ils deviennent des citoyens impliqués dans leur environnement.

L'épanouissement de l'enfant et le respect de leurs droits est au cœur de nos actions, c'est pourquoi nous sommes attentifs à respecter le rythme de chacun en préservant le temps libre, pour permettre à l'enfant de se ressourcer, s'amuser, se détendre et parfois ne rien faire.

Source : FFEDD



Relie-F : Le projet EDD défend un ancrage dans la philosophie de l'Éducation Permanente et des Organisations de Jeunesse. Comment pensez-vous former des CRACS ?

S.D. : Les quatre missions des Écoles de Devoirs sont envisagées de manière transversale, avec une attention particulière qui est de rendre l'enfant acteur de ses apprentissages, qu'ils soient scolaires ou sociaux. Nous participons à la formation des enfants de manière globale, pour les aider à mieux comprendre le monde qui les entoure, et donc leur donner les capacités de poser un regard critique et constructif sur la société, de leur donner des capacités d'analyse et de choix, de leur donner des outils pour s'investir en tant que citoyen, en fonction de leurs aspirations.

L'EDD ouvre des portes et donne à tous les enfants, quels que soient leurs origines ou leur milieu social, la possibilité de s'investir et de s'affirmer, dans la bienveillance et le respect de tous.

Relie-F : Quelles sont vos missions en tant que fédération ? Quelles sont vos actions au quotidien ?

S.D. : La FFEDD agit sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles et travaille en étroite collaboration avec les coordinations régionales. Nous mettons en œuvre nos différentes missions sur base de nos valeurs de citoyenneté, équité et solidarité.

Le rôle de la fédération est bien sûr de représenter et défendre le secteur. C'est elle qui rédige le mémorandum, par exemple, pour l'interpellation des pouvoirs politiques.

La fédération propose et diffuse de nombreux outils pédagogiques comme, par exemple, les capsules vidéos « Devoirs cauchemars », « Le cabinet des curiosités », les fiches juridiques, outils diffusés via le site internet, les newsletters et le trimestriel « La Filoche ».

Elle assure la formation de base qui donne accès aux brevets d'animateurs et de coordinateurs en EDD mais propose également un programme de formations continues, en étroite collaboration avec les coordinations régionales.

Elle fédère le secteur notamment via des journées de rassemblement, comme la journée des animateurs « Anima Pep's » qui s'est déroulée le 3 mai 2019 et qui marque le début des futurs projets participatifs des enfants et des jeunes des EDD autour de la thématique du climat et de l'environnement.

Relie-F : Parlez-nous de la « Filoche ».

S.D. : La « Filoche » est un trimestriel, dont le contenu est co-construit avec les coordinations régionales. On y retrouve des informations régionales, une mise en valeur du travail des Écoles de Devoirs, des articles de réflexion, des fiches d'animation, des informations juridiques, le programme de formations... C'est aussi un moyen de promouvoir certains outils que nous avons créés, comme la brochure « Philosophie des EDD » qui reprend nos fondamentaux ou l'affiche qui rappelle les principes de l'Art. 78 du décret « Missions » qui régule les travaux à domicile.

Qui est Stéphanie Demoulin ?

Assistante sociale de formation, elle a d'abord travaillé à la Centrale de Services à domicile du Brabant wallon. En 2004, elle intègre la Coordination des Écoles de Devoirs du Brabant wallon. En 2006, elle est engagée à la coordination de la FFEDD. Depuis, elle n'a plus quitté cette fonction.

De la coordination à la fédération

Les EDD s'affilient à leur coordination régionale, ce qui leur donne d'office l'affiliation à la FFEDD. Les coordinations régionales sont en effet proactives sur leur territoire et proposent un accompagnement personnalisé, des formations en fonction des besoins du terrain, un soutien à la création, dans le respect des quatre missions. La procédure d'affiliation à une coordination régionale est différente en fonction de la Coordination. Chacune a sa propre procédure.

La commission d'avis sur l'EDD : conseiller, soutenir, informer

L'École des Devoirs, on l'a vu, c'est bien plus qu'un travail avec les élèves après les cours. Henri Zimmermann, détaché pédagogique à la FCJMP, siège en tant que président à la commission d'avis sur l'EDD. Il nous a fait part du rôle essentiel de la commission.

« [elle] a pour mission générale de conseiller le gouvernement et l'ONE sur la politique de soutien aux Écoles de Devoirs et de veiller à l'articulation et à la concertation entre les différents partenaires chargés de l'application et

de l'accompagnement prévu dans le décret ». (Article 27 du décret EDD).

En effet, la commission peut être saisie de toute question relative aux EDD par le Ministre de l'Enfance, par le Ministre de la Jeunesse ou par l'ONE. Elle peut également se saisir d'initiative de toute question relative aux EDD et donner son avis sur celle-ci.

Ainsi, Henri nous a donné un bref inventaire non exhaustif des actions de la commission d'avis.

1. Soutien de la réforme des décrets

L'ATL tel qu'il existe aujourd'hui représente une surcharge administrative pour les structures dans leurs activités. La volonté de simplifier les décrets lui semble une bonne idée. En pratique, il faudrait même une commission transversale, qui réfléchisse sur la mise en cohérence de certains sujets : les démarches administratives, l'âge des bénéficiaires, les moments adéquats d'intervention...

2. Transports en bus communaux

Le secteur des transports privés souligne la concurrence déloyale des communes quand elles mettent un bus communal gratuit à disposition de diverses institutions. Si légalement les sociétés de transports sont en droit de porter plainte, la commission tient à défendre la nécessité de certains « appuis » : les EDD accueillent souvent des enfants défavorisés et dans leur mission de développement et d'émancipation, elles ont besoin d'être aidées matériellement.

3. Les recours

La commission est appelée à formuler tout avis dans le cas des recours prévus aux articles 6 (reconnaissance) et 16 (équivalence) du décret EDD, c'est-à-dire en cas de refus de reconnaissance, de refus d'équivalence ou à propos des exceptions prévues en matière de nombre d'écoles dont sont issus les enfants de l'École de Devoirs.

Henri nous a aussi parlé des subsides dont peuvent bénéficier les structures, des appels à projet, du plan de cohésion sociale... Une mine d'informations ! D'ailleurs, la commission d'avis planche avec l'ONE et divers groupes de travail sur la révision de la brochure d'accompagnement des Écoles de Devoirs. Henri espère qu'elle sera prête pour la rentrée scolaire 2019.

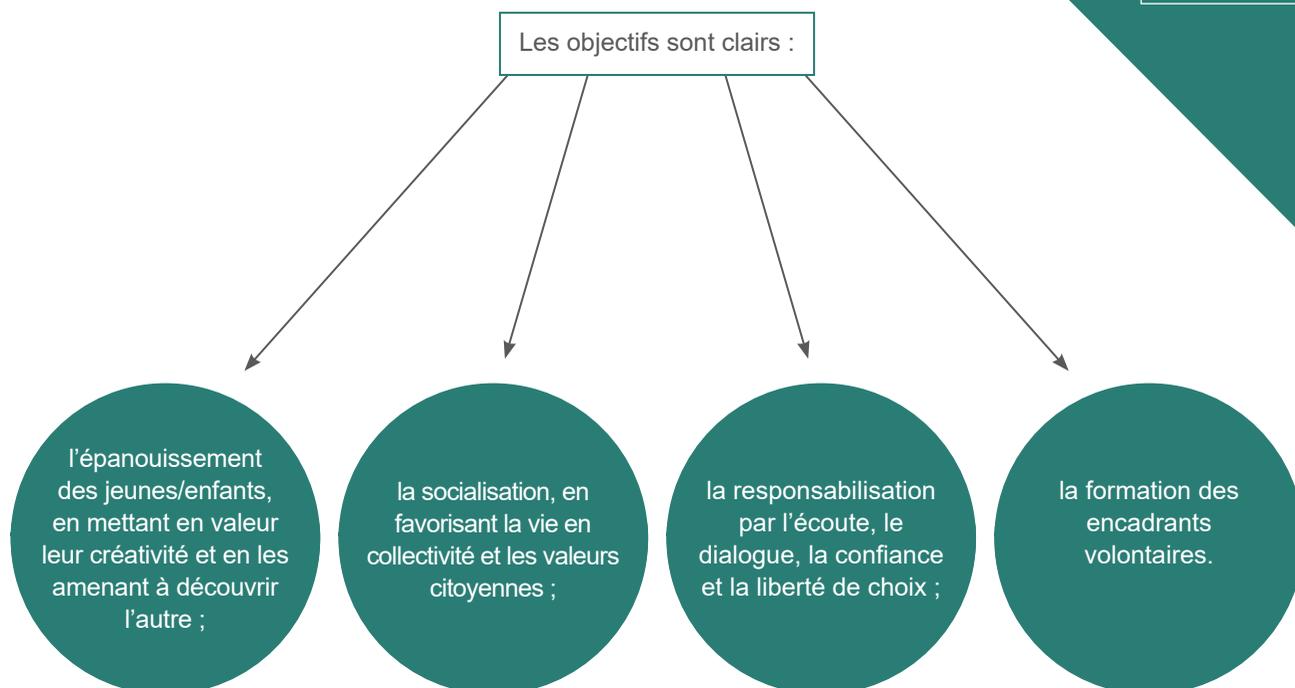
Arc-en-Ciel et ses Centres de Vacances : aider, épanouir, responsabiliser

« Vivre une semaine de vacances entre copains, aider l'autre et apprendre à le connaître, partager ses connaissances et en découvrir d'autres, s'initier à de nouvelles techniques d'animation, se découvrir, s'épanouir » : voilà comment Arc-en-Ciel met en exergue la philosophie de ses séjours au début de son projet pédagogique, fondé sur la

Convention internationale des droits de l'enfant.

Le Service Arc-en-Ciel est subventionné par l'ONE pour l'organisation de séjours en Centres de Vacances et « met un point d'honneur à accepter en séjour l'enfant tel qu'il est, avec ses difficultés, ses forces et ses attentes ».





Chaque projet d'Accueil des enfants s'établit selon une grille de préparation stricte : réunions, objectifs pédagogiques, compétences à développer... avec une équipe d'animateurs supervisée par un coordinateur spécialisé. Pendant le séjour, les animateurs portent une attention par-

ticulière au bien-être et à l'intégration de chaque enfant dans le groupe. Les activités sont diversifiées (moments de parole, activités ludiques, créatives, culturelles, sportives...) et la vie quotidienne s'organise selon des règles de vie issues d'une charte construite avec les enfants.

Une charte de vie des animateurs en séjour régit aussi la sécurité, l'engagement et la déontologie de chacun. Rien n'est laissé au hasard : encadrer un séjour avec des enfants est une grande responsabilité dont Arc-en-Ciel a pensé tous les tenants.

COALA : s'il ne fallait qu'un seul mot - « récréatif » !

L'asbl COALA navigue sur les eaux de la Jeunesse et de l'ATL. Pour Olivier Geerkens, directeur et coordinateur ATL, le lien entre les deux est plus qu'évident. Un enfant est un jeune et agir pour les jeunes est le propre de toute OJ, même si toutes les OJ ne travaillent pas pour l'ATL.

Les activités de COALA sont multiples : Écoles de Devoirs, Centres de Vacances, classes de dépaysement, ateliers extrascolaires, ludothèques, cinémôme... Certaines relèvent des trois décrets (ATL, EDD, CDV) et sont reconnues par l'ONE ; d'autres restent fondées sur le Code de Qualité exigé par l'ONE. COALA est aussi engagé dans le programme CLE dans plusieurs communes de Wallonie. Actrice de terrain, l'asbl s'attèle également à la formation des accueillants extrascolaires, des animateurs et des responsables de projet comme des coordinateurs.

Le projet pédagogique de COALA résume ses valeurs de respect, autonomie, citoyenneté, coopération, bienveillance en un mot : « récréatif ». L'enfant (créatif) explore l'imagination dans un espace-temps d'amusement (récréatif) qui lui offre la possibilité de faire ses propres choix (actif).

Un exemple parmi tant d'autres : dans une vidéo sur les trois Écoles de Devoirs de COALA, une petite fille résume tout. « L'EDD est un espace de calme et de partage qui aide autant les enfants que les parents. » Généralement, ce moment se déroule en trois temps : l'accueil, le soutien scolaire et la mise en place d'animations et de projets avec l'enfant, ponctués par un goûter sain, en outre pris en charge par une famille différente chaque mois. C'est l'occasion d'échanger sur sa culture et de resserrer les liens.

Peut-on résumer l'Accueil Temps Libre en trois rencontres ou en trois verbes ? Non, bien sûr. Si le définir est complexe, cette complexité est aussi une richesse qui fait de chaque moment avec les enfants un enjeu à plusieurs têtes : apprendre, jouer, partager, choisir, exprimer, écouter... La liste est infinie. On la dépose ici, on vous laisse y mettre vos mots...

Vers une réforme de l'Accueil Temps Libre ?

Depuis plusieurs mois, des bruits de couloirs annoncent une réforme de l'Accueil Temps Libre en Communauté française. Au Parlement, la Ministre déclarait avoir entamé une consultation – organisée avec l'ONE – du secteur de l'ATL : Commissions d'avis EDD et CDV, Commissions d'agrément ATL, Conseil d'avis, Coordinateurs ATL, Observatoire de l'Enfance de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), Opérateurs d'Accueil, Coordinatrices accueil de l'ONE, Service Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles – dès le premier semestre 2018 . Celle-ci a abouti à trois conclusions : l'appel du secteur pour une refonte des trois décrets, la mise en place dès 2019 d'une commission transversale au secteur de l'ATL et l'aboutissement de cette démarche lors de la prochaine législature. La mise en place de la commission transversale s'est faite attendre pendant plusieurs mois mais bonne nouvelle pour le secteur... celle-ci a été approuvée par le Gouvernement de la Communauté française le 15 mai 2019.

Et comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, nous avons le plaisir de vous proposer deux interviews sur l'ATL et sa réforme prochaine : l'une de la Ministre de l'Enfance, Alda Greoli et l'autre de la responsable de la direction Accueil Temps Libre de l'ONE, Annick Cognaux.

Interview de la Ministre Greoli

Relie-F : Quels sont, selon vous, les points forts et les faiblesses de l'organisation actuelle de l'Accueil Temps Libre ?

Alda Greoli : Les bienfaits des activités extrascolaires ne sont plus à démontrer. Elles sont plus qu'un simple défoulement ou un moyen d'occuper les enfants. Elles ont pour principal objectif de leur permettre de savoir que l'on peut apprendre dans le « plaisir ». De manière plus générale, ces activités extrascolaires constituent un lieu bénéfique

pour la socialisation. Avant et après sa journée scolaire, l'enfant y fait des rencontres, découvre d'autres manières de faire et de penser, réalise des expériences et construit des projets, le tout dans des activités adaptées à ses capacités et à son rythme. Les Centres de Vacances couvrent les périodes des congés scolaires. Les activités qui y sont proposées doivent remplir des objectifs spécifiques qui touchent au développement de l'enfant, à son épanouissement et à son intégration dans un esprit d'Éducation Permanente.



Qui est Alda Greoli ?

Analyste-programmeur de formation, militante du PSC, puis du cdH, Alda Greoli est une femme engagée : secrétaire nationale des Mutualités chrétiennes, elle a également assumé les fonctions de présidente de la Plateforme du Volontariat et de vice-présidente de l'UNIPSO.

Elle est, depuis 2014, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, du gouvernement wallon sortant, ainsi que, depuis 2017, Ministre de la Culture, de l'Enfance et de l'Éducation Permanente au gouvernement sortant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les Écoles de Devoirs sont, quant à elles, des structures d'accueil des enfants et de jeunes qui développent, en dehors des heures scolaires, un travail pédagogique, éducatif et culturel de soutien et d'accompagnement à la scolarité et à la formation citoyenne. Elles sont ouvertes à tous les enfants et accordent une priorité d'accès à ceux qui maîtrisent mal la langue française ou qui ne peuvent bénéficier d'un accompagnement scolaire ou social à domicile.

« Il y a une volonté forte de modifications structurelles des décrets ainsi que la volonté d'aboutir à un décret unique. »

Ces trois types d'Accueil possèdent donc leurs spécificités mais ont également de nombreux points communs. Depuis plusieurs années, l'ONE a intensifié les propositions d'accompagnement du secteur 3-12 ans au travers de différents axes : en mettant à disposition des professionnels des outils comme le référentiel psychopédagogique « Accueillir les enfants de 3 à 12 ans, viser la qualité », en développant l'offre de formation continue, en mettant en œuvre des dispositifs d'accompagnement, co-construits par les agents ONE locaux, en collaboration étroite avec des opérateurs locaux. L'enjeu est d'augmenter encore, chez les professionnels de l'Enfance, les connaissances et les compétences diverses, attendues par le Code de Qualité de l'ONE, afin d'accueillir tous les enfants d'un groupe quelles que soient leurs spécificités. Par ailleurs, je souhaite notamment que la charge administrative pour les opérateurs soit allégée et que le financement de l'ATL soit évalué.

Relie-F : On parle de plus en plus, dans le secteur, d'une possible réforme de l'ATL et de ses différents décrets. Selon vous, quel sens doit prendre cette réforme ? Quelle est votre vision idéale de l'ATL ?

A.G. : *En effet, j'ai déclenché une vaste réflexion quant à une harmonisation et une simplification administrative des trois décrets concernés. Il s'agissait d'identifier, dans les textes légaux relatifs à l'Accueil Temps Libre, les modifications qui amèneraient à une simplification des procédures pour les acteurs du secteur. Les résultats de la consultation auprès des trois secteurs montrent qu'il y a une volonté forte de modifications structurelles des décrets ainsi que la volonté d'aboutir à un décret unique comprenant, d'une part, un socle commun (définition de l'ATL, références, dispositif de coordinations locales, rôles des coordinateurs ATL...), et d'autre part, les spécificités des types d'Accueil suivant une même structuration (aspects administratifs, pédagogiques...).*

Le souhait des trois secteurs est de travailler sur une vision globale qui appelle au décloisonnement des textes actuels. Cette vision s'inscrit dans une réflexion sur l'éducation, le lien avec l'enseignement, mais aussi les passerelles avec le sport et la culture. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de mettre en place une commission transversale aux trois secteurs de l'ATL.

Relie-F : Plus concrètement, comment envisagez-vous la conduite de cette réforme (autrement dit son processus de la réflexion à la mise en œuvre) ?

A.G. : *La commission réunissant l'ensemble des acteurs de l'ATL rendra des propositions concrètes. L'impact budgétaire de celles-ci sera analysé et présenté au Ministre de l'Enfance ainsi qu'au Conseil d'Administration de l'ONE.*

Les objectifs spécifiques de la commission seront notamment :

- la mise en place d'un texte cadre reprenant le socle commun des trois secteurs et trois axes reprenant les spécificités des trois secteurs ;
- une visibilité accrue de l'ATL et de ses secteurs ;
- l'allègement de la charge administrative quotidienne pour les opérateurs ;

- l'évaluation du refinancement de l'ATL mais aussi de tendre vers des subventionnements et des normes d'encadrement équivalents pour des types de structures identiques ;
- l'harmonisation des échéances, des délais et des procédures d'un secteur de l'ATL à l'autre ;
- l'harmonisation des échéances et des délais pour un même opérateur pour l'ensemble de ses structures ;
- la garantie de l'accessibilité de l'accueil en créant dans les textes harmonisés, des synergies, en permettant ou prévoyant des mutualisations de moyens ;
- l'évaluation de tous les secteurs par l'OEJAJ en collaboration avec l'Office ;
- l'uniformisation de la terminologie utilisée ;
- la prise en compte de l'agrément/la reconnaissance comme un processus progressif.

Les exigences lors d'un renouvellement pourraient être allégées par rapport à une première demande et davantage orientées vers l'évaluation, l'évolution du projet ;

- la reconnaissance du temps d'accueil mais aussi du temps de la gestion administrative.

D'ores et déjà, je me réjouis des nombreuses contributions que les trois secteurs pourront apporter aux enjeux que je viens de citer.

Enfin, permettez-moi de vivement de remercier les professionnels de l'accueil extrascolaire – accueillants, animateurs, coordinateurs, responsables de projets, directeurs – qui sont des acteurs très importants de l'éducation de nos enfants.

Interview d'Annick Cognaux, directrice du service ATL de l'ONE

Relie-F : Quels sont les points forts et les faiblesses de l'organisation actuelle de l'Accueil Temps Libre (ATL) ?

Annick Cognaux : *Durant le 1er semestre 2018, l'ONE a sondé les pouvoirs organisateurs et les partenaires du secteur (les commissions d'avis*

et d'agrément, l'OEJAJ, le Service Jeunesse Fédération Wallonie-Bruxelles, les coordinateurs ATL, le Conseil d'Avis de l'ONE...) à propos de leurs souhaits de modification des différents décrets de l'ATL. Il ressort de cette démarche que tous sont unanimes sur la nécessité de revoir de manière structurelle les différents textes légaux.



Qui est Annick Cognaux ?

Passionnée par le secteur de l'ATL, Annick Cognaux a débuté à l'ONE en tant que Coordinatrice Accueil. Fondatrice de l'EDD, elle a pris en 2007 la responsabilité du service École de Devoirs de l'ONE. Elle est, depuis 2015, à la tête de la direction Accueil Temps Libre de l'ONE.

Il ne faut cependant pas balayer d'un revers de la main ces quinze dernières années de mise en place et de développement sur le terrain du dispositif ATL. En effet, on peut se réjouir de l'existence presque généralisée (237 communes sur 262), d'une coordination du troisième milieu de vie de l'enfant (entre l'école et sa famille) à l'échelon de pouvoir le plus proche des familles.

« On peut se réjouir de l'existence presque généralisée (237 communes sur 262), d'une coordination du troisième milieu de vie de l'enfant. »

Il faut souligner que, dans ces communes, les décisions relatives au programme CLE se font sur base d'un état des lieux et d'une analyse des besoins des opérateurs de l'Accueil mais aussi des parents et des enfants. Force est de constater que la qualité de l'Accueil s'est améliorée, que les équipes travaillent sur base d'un projet d'Accueil porteur de valeurs fortes telles que la participation, l'épanouissement, l'émancipation, la créativité, la citoyenneté, etc., que l'accessibilité, la formation initiale et continue des encadrants sont des points d'attention majeurs dans le cadre de l'agrément des opérateurs, que l'enfant et la réponse adéquate à ses besoins sont au cœur des projets mis en place. De plus, il existe des outils de référence de qualité co-construits avec les professionnels de terrain (ex : Mômes en Santé – Référentiel psychopédagogique « Viser la Qualité »), il est prévu également que des commissions puissent rendre des avis à la demande du pouvoir politique ou d'initiative, etc.

Toutefois, il faut se rendre à l'évidence que des progrès restent à faire, notamment pour le statut des professionnels, le partage des locaux, la relation avec les enseignants, la simplification administrative, l'harmonisation des critères et

des délais d'un décret à l'autre, l'accès à la formation, etc.

En 2018, de nombreux acteurs mettaient aussi en exergue le fait qu'un projet global pour l'ATL pose obligatoirement la question du refinancement du secteur de manière générale. Ils soulignaient le besoin de lancer une importante réflexion quant aux objectifs poursuivis par les trois décrets de l'ATL en regard des enveloppes budgétaires qui leur sont allouées, pointant notamment que le principe de l'enveloppe fermée pour l'AES1¹ a aujourd'hui atteint ses limites et que la question budgétaire doit évidemment aussi être envisagée en regard de la qualité de l'Accueil.

Ils ont aussi, bien entendu, pointé de nombreux éléments de simplification ou d'harmonisation ; tout comme ils ont proposé d'envisager l'agrément/la reconnaissance comme un processus plutôt progressif que cyclique et d'avoir une évaluation de tous les secteurs réalisés par l'OEJAJ.

Enfin, ils ont attiré l'attention sur la formation à soutenir et sur le développement des passerelles entre les différentes formations.

Ces éléments et ces constats devront être pris en compte dans l'élaboration d'une vision nouvelle de l'ATL.

Relie-F : Plus concrètement, comment envisagez-vous la conduite de cette réforme (autrement dit son processus, de la réflexion à la mise en œuvre) ?

A.C. : *Le mercredi 15 mai dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé la mise sur pied d'une commission transversale aux trois secteurs de l'ATL. Cette dernière aura pour mission de construire une vision globale de l'Accueil Temps Libre, innovante et dans l'intérêt de l'enfant. Ce processus s'accompagnera d'une réflexion sur le décloisonnement des textes légaux actuels dans le cadre d'une réflexion sur le lien avec l'enseignement ainsi que sur les passerelles avec le sport et la culture.*

L'objectif de ce dispositif est d'aboutir, sous la prochaine législature, à un décret unique regroupant dans une partie « chapeau » les élé-

¹ Les différences entre Accueil extrascolaire de type 1 et 2 sont liées aux modes de subventionnement. Alors que les types 1 sont financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les opérateurs de type 2 bénéficiaient d'une subvention fédérale du FESC : Fonds des Équipements et Services Collectifs - Fonds qui a été dissous à la suite des transferts de compétences vers les Communautés lors de la 6^e réforme de l'État. [NDR]

ments communs (définition de l'ATL, références, dispositif de coordination locale [CCA, CLE], rôle des coordinateurs ATL...) et développant par la suite les aspects spécifiques harmonisés selon la même structuration.

secteurs de l'ATL (EDD, CDV, AES), les deux observatoires (OEJAJ et COCOF), les secteurs Jeunesse et Formation, les parents et les familles...

Les appels à candidature seront lancés très prochainement.

La Commission transversale comptera notamment 14 membres représentant les différents

Conclusion

Pour conclure, disons que bien des adultes se soucient du bien-être et de l'épanouissement de la Jeunesse depuis sa plus tendre enfance. Le désir de rendre les jeunes autonomes, critiques et solidaires inscrit évidemment l'ATL dans notre mission commune : former des CRACS. Cependant, il ne faut pas oublier le besoin de l'enfant d'avoir du temps libre pour découvrir, jouer, apprendre et comprendre. L'ATL est – et doit – rester un espace qui offre cette possibilité.

Sources

- « Séjours Arc-en-ciel Projet Pédagogique » (www.arc-en-ciel.be)
- www.ecolesdedevvoirs.be
- www.spj.be
- www.coala.be
- « Brochure d'accompagnement des Écoles de Devoirs (EDD) », Version provisoire, Août 2012
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le code de qualité et de l'accueil du 17 décembre 2003.
- Dossier : « Il est libre Max... Quelle liberté dans l'Accueil Temps Libre ? », Chocoala-gom, n°86, Janvier-Avril 2017
- Décret de la Communauté française du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.
- Décret de la Communauté française du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs
- Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif aux Centres de Vacances
- Présentation de l'ONE – Nos missions (consultable sur le site de l'ONE (www.one.be))
- ONE : l'Accueil Temps Libre, le dispositif ATL (consultable sur le site de l'ONE (www.one.be))
- Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unie du 20 novembre 1989
- Bulletin des questions et des réponses, séance plénière du PFWB du 28 février 2019, p. 31

Isabelle
BALDACCHINO

Marie-Sarah
DELEFOSSE

Coralie
SAMPAOLI

Relie-F

Proust



Nom

Le Clef

Prénom

Mathieu

Organisation

Empreintes

Fonctions

Directeur



Empreintes
asbl



Mon job chez empreintes au quotidien c'est...

Mathieu Le Clef : *Courir vite et des heures durant. Je découvre une nouvelle fonction dans une association que je connais bien.*

Mes traits de caractère...

M.L.C. : *Je suis clairvoyant, je connais mes limites, j'ai un bon sens de l'analyse, je doute, je suis introverti, je bosse souvent en dernière minute.*

Ce que j'apprécie le plus dans la vie...

M.L.C. : *Les grands bains de nature. Et aussi, animer ou former quand je sens que ça fait mouche !*

Ce que je déteste le plus dans la vie...

M.L.C. : *Actuellement, l'abêtissante et dangereuse montée des populismes.*

Mon héros...

M.L.C. : *Georges Brassens (la grande classe, mine de rien).*

Mon occupation préférée...

M.L.C. : *Jardiner, randonner, bouquiner et cuisiner (j'adore couper les légumes).*

Ce que j'aime écouter comme musique...

M.L.C. : *Cohen, Brassens, Bach, Schubert et Bertschu, Aldebert et ACDC.*

Mon plus grand rêve...

M.L.C. : *Vivre dans un monde qui aurait paisiblement réussi la transition écologique.*

Carte blanche



« Dans les démocraties, chaque génération est un peuple nouveau »¹



Thibaut DE RADIGUÈS

Marches pour le climat, mobilisations pour la justice sociale, désobéissance civile, soutien aux réfugiés, gilets jaunes... Quel lien entre tout ça ? Quel objectif ? Quel fil rouge ? Est-ce bien ce type d'actions qui vont changer le monde ?

Vers une mutation de la démocratie...

Au grand désespoir de certain-e-s, je ne vais ici mettre aucun suspense. La réponse à ces questions de départ est simple et directe. Selon moi, la colonne vertébrale des actions de la « société civile » et des « citoyens »² c'est LA DÉMOCRATIE !

En effet, si le 21^{ème} siècle voit enfin la résurgence de pléthore de mouvements d'indignation³ de tous bords, ce n'est à mon sens pas nécessairement une bonne nouvelle. Et pour cause, uniquement en se focalisant sur la dernière législature de la Wallonie et du gouvernement fédéral Belge, la liste « d'affaires » est trop longue pour être exhaustive ici : Samu Social, PubliFin, Kazakhgate, le remplacement des F-16, le rapprochement avec le régime soudanais et des visas humanitaires, l'état des centrales nucléaires et la sécurité d'approvisionnement en électricité, la rupture de stock

de médicaments... Et j'en passe et sans faire mention ici de toutes les lois réduisant les droits sociaux : remise au travail des malades de longue durée et des chômeurs, réduction des remboursements des soins de santé, désinvestissement dans la justice et les transports publics...

Sans vouloir mettre un orteil dans la moindre théorie complotiste, cette nébuleuse faite de « coups » politiques, de mensonges, d'arrangements, de magouilles, de poursuite d'intérêts personnels ne fait que d'avantage creuser le gouffre qui séparerait déjà le monde politique de ses électeurs.

Derrière ces élans populaires, ce qui est fondamentalement remis en cause : NOTRE DÉMOCRATIE !

Un système politique digne du 21^{ème} siècle

Alors, au lendemain du super scrutin de 2019, à l'aube d'une nouvelle génération de majorités et d'élus, sans défendre aucune couleur politique, mon humble espoir réside dans la construction d'une NOUVELLE DÉMOCRATIE.

Plus précisément, je ne sais pas s'il est préférable de parler de « nouvelle » ou d'un retour aux

¹Alexis DE TOCQUEVILLE | ²Les appellations « société civile » et « citoyens » sont ici volontairement mises entre « guillemets » étant donné que ce sont des dénominations vagues qui ne font référence à aucune définition précise et qui laissent donc libre court à toute interprétation. | ³Petite pensée à Stéphane Hessel dont je profite de l'occasion pour vivement recommander son petit manifeste « Indignez-vous » à ceux qui ne l'ont pas encore dévoré.



Sources :

Arc-en-Ciel

Crédit photo : Arc-en-Ciel

fondements de la démocratie : celle du peuple ou des citoyens, celle qui se concentre sur leur vie et leurs préoccupations. Ceci ne peut se faire que par :

- un rapprochement « du politique » vis-à-vis de la réalité du quotidien des habitants du pays ;
- un réengagement dans les piliers de l'État de droit : pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire ET journalistique.

Énormément de pistes et d'idées sont sur la table : référendum, tirage au sort de représentants de citoyens, prise en compte de pétitions, nombre et durée de mandats maximum, plafond des rémunérations des élus...

Ceci dans un objectif public, car si « la grandeur des chefs n'est pas dans leur personne, mais dans la mesure où ils servent la grandeur de leur peuple »⁴. Pour qu'un souffle nouveau porte notre Belgique comme pionnière des démocraties modernes, vos actions à destination de la masse d'oubliés, de tout petits, de précarisés ou en passe de le devenir, des « sans » (domicile, toit, formation, emploi, papiers...) montreront l'exemple à suivre. C'est votre honneur qui réside dans le fait de rendre la dignité à vos (futurs) électeurs. Nous

ne demandons qu'à pouvoir se souvenir de vous comme l'élu-e qui n'a laissé personne sur le côté !

Ceci étant dit, mesdames et messieurs nos représentants, si tout simplement, la démocratie pouvait commencer par :

- dire la vérité lors d'entretiens et de questions sous serment ;
- assumer responsabilités et erreurs le cas échéant ;
- respecter les décisions de justice et d'instances nationales et internationales ;

un très grand pas serait fait !

Bonne législature à venir et bon vent !

⁴Citation de José Martí, homme politique, philosophe, journaliste et poète cubain du 19ème siècle



Le Service Protestant de la Jeunesse Relie-F en immersion : un samedi sur le KiOSK



Le 27 avril avait lieu KiOSK, l'événement festif du Service Protestant de la Jeunesse. Né il y a 6 ans, c'est maintenant un rendez-vous annuel et Relie-F était là pour la dernière édition.

Accueillis par l'odeur des gaufres et les rires des enfants, nous nous sommes partagés entre les animations, les contes et le forum. Nous avons testé les jeux disposés par le SPJ au sein du Campus des taillis à Genval. Nous nous sommes laissés bercer par les histoires de Joëlle la conteuse avant de rejoindre Nicola pour partager son regard sur la vie de Martin Luther King.

Ici, des enfants en train de créer un bestiaire coloré, là une rétrospective en photos des séjours d'été et de volontariat, plus loin des visages grimés, au-dessus les origamis et les piñatas aux lettres du K-I-O-S-K.

KiOSK est l'aboutissement d'une année de travail intense sur le terrain. C'était l'occasion pour Relie-F de plonger dans les nombreuses activités du SPJ. Yann Gabel, le coordinateur et Rémy Lecomte, le partenaire Relie-F en mission pédagogique au SPJ ont répondu à nos questions.



Le SPJ reprend l'idée originelle d'un kiosque : un lieu pour se réunir au centre du village. En voulant rassembler ses équipes (animation, formation, volontariat), le SPJ a réussi à créer une atmosphère familiale et détendue. Pendant un weekend, les publics se mélangent : bénévoles, familles, animateurs, membres du CA, employés... en bref, tous ceux qui valorisent l'asbl d'une manière ou d'une autre. Les frontières entre l'équipe qui organise, celle qui anime et ceux qui participent sont abolies : on peut changer de casquette à tout moment. Et le tout public est le bienvenu.





Pouvez-vous décrire une année-type du SPJ ?

C'est difficile. On ne sait pas où commence l'année. Pour le volontariat, c'est en septembre ; pour les formations, aux vacances de Toussaint. Les animations ont lieu intensément en été, mais aussi tout au long de l'année et en fonction des besoins, des demandes des paroisses.

Le carnet d'activités est notre balise, mais en tant que service, on nous contacte souvent pour du court terme. Ce qui bouleverse notre « année type » (et on aime ça !).

En gros, nous sommes tributaires de l'année scolaire puisque, définitivement, notre public – animé, animant, formé ou volontaire – ce sont les jeunes.

Le parcours du jeune se déroule en un cycle de quatre temps (animation, formation, perfectionnement, projets). Avez-vous des exemples de jeunes qui ont intégré ce cycle du début à la fin ?

Oui. Certains ont intégré les quatre temps chez nous et terminent même dans l'AG et le CA. La plupart arrive au moment de la formation. Mais le cycle reste une balise « symbolique ». On laisse le jeune libre de son parcours.

« Le protestantisme est lui-même très pluriel en Belgique et il n'est pas nécessaire d'être protestant pour faire partie du SPJ ou pour s'inscrire à nos activités. »

Quelle place prennent le protestantisme et le pluralisme dans vos activités ?

Nous sommes pluralistes à plusieurs égards. Le protestantisme est lui-même très pluriel en Belgique et il n'est pas nécessaire d'être protestant pour



Source : SPJ



faire partie du SPJ ou pour s'inscrire à nos activités.

Par contre, notre projet pédagogique nous demande des moments « spi » : des moments spirituels avant chaque activité (ou presque) avec les jeunes en séjours, en tout cas, le matin avant de commencer.

Ils ne sont pas obligatoires mais nous les mettons en place. Vient qui veut. Ce qui nous fait plaisir, c'est que tous les jeunes y vont, même ceux qui ne sont pas protestants. Ce ne sont pas des moments de culte, ni de l'étude biblique. On y montre qui on est et on s'ouvre à l'autre. On échange sur les différentes cultures, sur sa foi ; on chante. C'est très riche.

Quel est le rôle du SPJ dans le volontariat international ?

Nous accueillons et nous envoyons de jeunes volontaires en Europe et aux États-Unis. Nous les encadrons pendant les séminaires et durant toute l'année. Ceux-ci sont des étapes obligatoires et essentielles.

Les volontaires venus en Belgique pour un an sont informés sur le chemin psychologique par lequel ils vont peut-être passer (exemple : le coup de blues à Noël). C'est normal de passer par certaines difficultés. Le choc culturel est inévitable et encadrer cette étape est très important.

Pendant quelques jours, tous les volontaires étrangers se retrouvent avec l'équipe volontariat pour voir

où ils en sont dans leur projet, pour parler de leurs difficultés, de ce qu'ils peuvent mettre en place pour y remédier.

Les volontaires belges ont un séminaire pour se préparer au départ et un autre au retour pour évaluer leur parcours. Sur place, d'autres séminaires ont lieu avec le partenaire pour voir si tout se déroule dans de bonnes conditions. Ils sont nourris et blanchis mais ils ne sont pas rémunérés ; ils reçoivent juste un argent de poche. C'est un travail social avant toute chose.

Nous sommes vigilants mais en général, ça se passe très bien. On prévient surtout les chocs culturels.

Pour les jeunes belges désireux de partir, il existe deux possibilités :

- l'année diaconale, un programme d'envoi et d'accueil de volontaires dans plusieurs pays européens et aux États-Unis. Ils vont « faire un service social » dans les autres pays (par exemple, s'occuper d'enfants ou de personnes en difficultés) en accord avec nos valeurs ;
- le CES, le Corps Européen de Solidarité, une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaire ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger.

Notre rôle est d'orienter au mieux le jeune vers le service qui lui correspondra le mieux.

Rencontrez-vous des difficultés dans vos actions ?

Bien sûr ! Le fait de travailler avec un public amène naturellement son lot de difficultés, d'imprévus, de contraintes, de frustrations parfois... Sans parler du choix « illimité » qui se présente aux jeunes à l'heure actuelle et qui concurrence nos projets. Mais notre travail d'OJ ne serait pas le même sans tout cela. Toutes ces difficultés nous rappellent d'évaluer sans cesse notre action, de chercher la pertinence, l'originalité mais surtout d'être vrai, au service des jeunes (et de la société) comme nous le rappelle la dénomination de notre association.

Isabelle BALDACCHINO
Relie-F



Demande de rectificatif – Aide à la Jeunesse et OJ, main dans la main ?

Suite à la lecture de notre Nouvelles Vagues 48, dont le dossier était consacré à l'Aide à la Jeunesse, Liliane Baudart, administratrice générale de l'Aide à la Jeunesse, a tenu à apporter quelques précisions à notre article « Le cas particulier des MENA » en page 18, à propos des véritables compétences de l'AGAJ de Fedasil dans la deuxième phase d'accueil.

« Fedasil est et reste la seule instance compétente pour l'accueil de tout MENA, lorsqu'il n'est pas considéré comme mineur en difficulté ou en danger. Dans le cas contraire, si une autorité mandante de l'Aide à la Jeunesse estime le mineur en état de danger et de difficulté, il est alors pris en charge par l'Aide à la Jeunesse.

La convention conclue depuis 2016 entre l'AGAJ et Fedasil ne change rien au niveau des compétences. Cette convention permet à Fedasil, dans le cadre de sa compétence en matière d'accueil, d'orienter les jeunes les plus vulnérables vers des services qui relèvent de la compétence de l'aide à la jeunesse. Jusqu'à 130 places ont été prévues pour accueillir ces jeunes orientés par Fedasil, dans le cadre d'un co-financement. La Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place cette collaboration pendant la crise d'accueil pour des raisons purement humanitaires et solidaires. »

Crédits

Une publication de Relie-F asbl

Avenue Henri Jaspar 127
1060 Bruxelles

Tél. : 02 513 54 94
info@relie-f.be
www.relie-f.be

Parution trimestrielle
1500 exemplaires

Imprimé sur du papier
certifié FSC



Éditeur responsable
Olivier GEERKENS

Couverture
pixabay.com

Layout et graphisme
Edwin BOURQUIN

Imprimé par
www.imprimerie-doneux.be

Ont participé à ce numéro

Isabelle BALDACCHINO
Hélène BAQUET
Thibaut DE RADIGUES
Alice DEHAESELEER

Marie-Sarah DELEFOSSE
Marc FANUEL
Isabelle GAUDISSART
Olivier GEERKENS

Mathilde HAINAUT
Sophie JACQMIN
Mathieu LE CLEF
Olivier LEBLANC

Coline LECLERCQ
Déborah LORENZINO
Mathias POLLET
Coralie SAMPAOLI

Marine THIRION
Sophie VANDERHEYDEN
Laetitia VIGNAUD
Adrien VOLANT

LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE.be



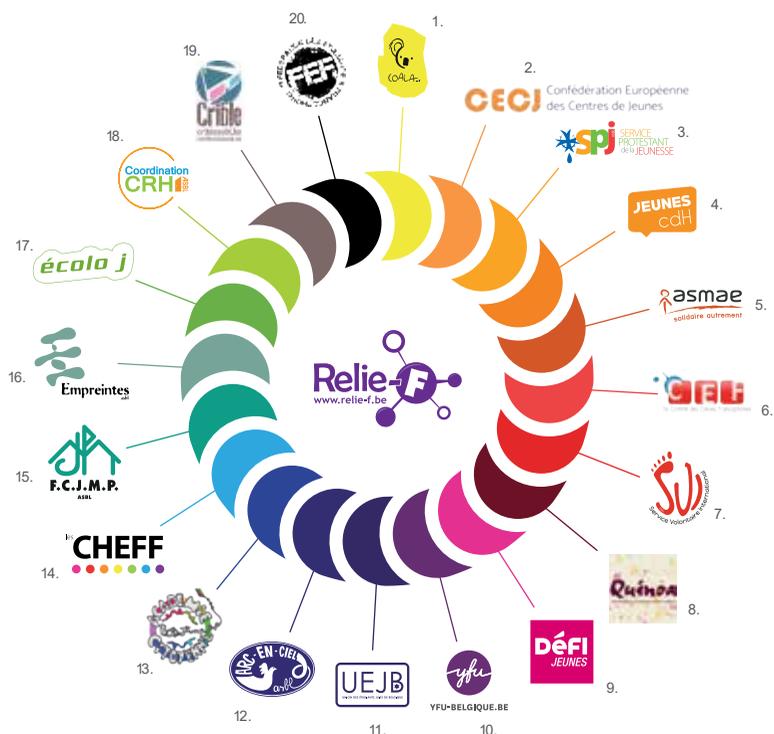
Plate-forme associative des Organisations de Jeunesse



Relie-F soutient les dynamiques développées par ses associations de Jeunesse membres et contribue à valoriser leur travail auprès de la société civile et des pouvoirs publics.

À ce jour, Relie-F représente 21 associations de Jeunes, dont 19 Organisations de Jeunesse reconnues, aux identités contrastées et riches en diversité. La fédération vit le pluralisme et réaffirme que la différence est une richesse sur laquelle peuvent se construire des projets durables.

Relie-F travaille également à la dépiilarisation des relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif. Imaginez deux Jeunesses confessionnelles, trois Jeunesses politiques, deux organisations étudiantes, des organisateurs de Centres de Vacances, des Centres de Jeunes, des éducateurs à la paix, à l'éco-citoyenneté ou aux relations Nord/Sud, qui se parlent, s'entendent et font vivre un projet associatif durable !



Relie-F et ses OJ membres

- | | | |
|---|---|--|
| <p>Relie-F asbl
 ☎ Avenue Henri Jaspar 127
 1060 Bruxelles
 ☎ 02 513 54 94</p> | <p>7. Service Volontaire International
 ☎ 02 888 67 13
 🌐 www.servicevolontaire.org</p> | <p>15. Fédération Centres de Jeunes en Milieu Populaire
 ☎ 02 513 64 48
 🌐 www.fcjmp.be</p> |
| <p>☎ Clos des Quatre Vents 21
 1332 Genval
 ☎ 02 654 26 54
 🌐 www.relie-f.be</p> | <p>8. Quinoa
 ☎ 02 893 08 70
 🌐 www.quinoa.be</p> | <p>16. Empreintes
 ☎ 081 39 06 60
 🌐 www.empreintes.be</p> |
| <p>1. Centre d'Organisation et d'Animation de Loisirs Actifs
 ☎ 010 22 44 49
 🌐 www.coala.be</p> | <p>9. DéFI Jeunes
 ☎ 02 538 02 71
 🌐 www.defijeunes.be</p> | <p>17. écolo j
 ☎ 02 218 62 00
 🌐 www.ecoloj.be</p> |
| <p>2. Confédération Européenne des Centres de Jeunes
 ☎ 0479 63 35 77
 🌐 www.ecyc.org</p> | <p>10. YFU Bruxelles-Wallonie
 ☎ 04 223 76 68
 🌐 www.yfu-belgique.be</p> | <p>18. Coordination-CRH
 ☎ 02 354 26 24
 🌐 www.coordination-crh.be</p> |
| <p>3. Service Protestant de la Jeunesse
 ☎ 02 510 61 61
 🌐 www.spj.be</p> | <p>11. Union des Étudiants Juifs de Belgique
 ☎ 02 649 08 08
 🌐 www.uejb.org</p> | <p>19. Crible
 ☎ 0472 47 32 71
 🌐 www.cribleasbl.be</p> |
| <p>4. Les Jeunes cdH
 ☎ 02 238 01 79
 🌐 www.jeunescdh.be</p> | <p>12. Arc-en-Ciel
 ☎ 02 675 73 11
 🌐 www.arc-en-ciel.be</p> | <p>20. Fédération des Étudiant·e·s Francophones
 ☎ 02 223 01 54
 🌐 www.fef.be</p> |
| <p>5. Asmae
 ☎ 02 742 03 01
 🌐 www.asmae.org</p> | <p>13. Académie Citoyenne de BAO-Jeunesse
 ☎ 087 44 72 80
 🌐 www.bao-j.be</p> | |
| <p>6. Comité des Élèves Francophones
 ☎ 02 414 15 11
 🌐 www.lecef.org</p> | <p>14. Cercles Homosexuels Estudiantins Fr. Fédérés
 ☎ 081 41 44 60
 🌐 www.lescheff.be</p> | |

La parution de cette publication bénéficie du soutien de :

